

PRESENTATION DU RESEAU ASSOCIATIF INTERVENANTS



Un réseau d'intervenants pour le soutien à domicile

L'association est domiciliée
Chez France Services
21 avenue du Pont Vieux
12400 Vabres L'Abbaye

Contact :

Mail : liaison2coeurs@gmail.com

Page FB : Liaison 2 Coeurs

**Téléphone : 06-70-26-51-07
07-82-61-27-58**

SOMMAIRE

Qui sommes nous ? 03

Nos services: 04

Notre Secteur: 05

Nos valeurs: 06

Nos tarifs: 07

Droit d'entrée-Adhésion-Participation: 08

Le Cesu + et Pajemploi+: 09



QUI SOMMES NOUS ?

Nous sommes une équipe d'intervenants qui se constitue de fils en aiguille sur le secteur Sud Aveyron.

Ce réseau associatif propose des services liés directement aux besoins des personnes; du domicile principal ou secondaire.

Le Projet

Créer un réseau associatif entre des intervenants à domicile et des familles, afin que chaque intervenant puisse valoriser ses compétences professionnelles en toute autonomie et permettre aux familles, de trouver un intervenant à domicile, dans la durée et la diversité des services proposés, via une déclaration CESU.



NOS SERVICES

- **Nous proposons des services à domicile tel que:**

- **Enfant**

Surveillance, sécurité, épanouissement et bienveillance de l'enfant, accompagnement aux activités scolaires, périscolaires, et aide aux devoirs.

- **Résidence principale**

Maintenance courante et vigilance, entretien de la maison, du linge, du jardin potager et d'agrément. Petits travaux de bricolage et d'aménagement intérieur.

- **Résidence secondaire**

Visite de vigilance, préparation avant séjour, allumage des chauffages, arrosage des plantes et du jardin.

- **Les personnes**

Accompagnement à la vie courante et au bien-être. Courses, rendez-vous médicaux. Préparation des repas et dîner festifs. Assistance administrative (présentiel-distanciel). Aide à la communication pour ressortissants Anglais-Allemand. Maintien du lien social.

- **Transport des personnes**

Visites, promenades, courses diverses ou rendez-vous, avec le véhicule de l'employeur ou le véhicule de l'employé. (frais kilométriques selon le barème fiscal)

- **Cours à domicile individuel**

YOGA, couture pour débutant adultes et enfants à partir de 10 ans.

- **Nos amis les bêtes**

Soins et promenades journalières ou occasionnelles.

- **En résumé**

Nous pouvons personnaliser nos services en fonction de vos besoins et vous proposer une solution sur mesure.

Ce que nous ne faisons pas: tous les soins aux personnes assimilés à des actes médicaux.

NOTRE SECTEUR

Nous proposons pour le moment des services à domicile dans le secteur du SUD AVEYRON.

NOS VALEURS

- Le respect
- Le dialogue
- La bienveillance
- L'autonomie
- La ponctualité
- La discrétion
- La communication bienveillante
- Le sérieux
- L'engagement
- L'équité
- Le goût du travail bien fait
- L'adaptabilité

Nous partageons les même valeurs ?
Alors nous pouvons travailler ensemble



NOS TARIFS

Chaque intervenant est déclaré avec le
CESU URSSAF

- Exemple de FORFAIT de 10h mensuel pour 147€
- Exemple de FORFAIT + de 70 ans 10h mensuel pour 126€

Ces tarifs sont appliqués après le crédit d'impôt.
Ces avantages fiscaux sont attribués à tous !
"aux personnes imposables et non imposables".

- Pour tout ce qui est de la prise en charge des enfants de moins de 6 ans, une aide de la CAF pouvant couvrir jusqu'à 85% du salaire.

Nos tarifs se font uniquement sur devis, en fonction du lieu et du temps d'intervention.

Toute négociation du nombre d'heure est possible, ainsi que la fréquence travaillée.

Les tarifs sont applicables du lundi au vendredi de 07h à 19h.

Pour les interventions en dehors de ses horaires veuillez nous contacter.



DROIT D'ENTRÉE, ADHÉSION ET PARTICIPATION

Afin de faire évoluer notre réseau d'intervenants et d'assurer une équipe stable, une adhésion annuelle, un droit d'entrée et une participation mensuelle sont demandés pour rejoindre notre équipe.



CESU + ET PAJEMPLOI+

- Le Cesu + est un service qui vous permet de confier à l'Urssaf l'intégralité du processus de rémunération de votre salarié.

C'est simple et pratique !

Avec Cesu +, vous n'avez plus qu'une seule démarche à réaliser chaque fin de mois: déclarer la rémunération de votre employé à domicile à partir de votre espace personnel que vous devez créer sur le site cesu.urssaf.fr.

Deux jours après l'enregistrement de la déclaration, le Cesu se charge de prélever le salaire sur votre compte bancaire puis le verse ensuite, sous trois jours ouvrés après la déclaration, sur le compte bancaire du salarié concerné.

L'activation et la gestion du Cesu+ s'effectuent en quelques clics à partir de la rubrique Cesu+ du tableau de bord de votre compte employeur.

Pour utiliser ce service, vous devez préalablement formaliser l'accord de votre salarié.

Le Cesu + vous donne accès au service "Cesu avance immédiate": le crédit d'impôt auquel vous avez droit au titre de l'emploi d'un salarié à domicile, est automatiquement déduit du montant à payer à chaque déclaration.

- Le service Pajemploi+ permet au parent employeur de confier à l'Urssaf service Pajemploi l'intégralité du processus de rémunération de son salarié et de bénéficier immédiatement des prestations familiales auxquelles il a droit. "CMG".

**"IL Y A INFINIMENT PLUS D'INTELLIGENCE ENTRE
DEUX COEURS QUI ESSAIENT DE SE RAPPROCHER,
QUE DANS DEUX INTELLIGENCES QUI ESSAIENT
D'AVOIR RAISON"**

THOMAS D'ASEMBOURG

**"QUI DONNE NE DOIT JAMAIS S'EN SOUVENIR, QUI
REÇOIS NE DOIT JAMAIS OUBLIER "**

PROVERBE HEBREU

**"SI JE PRENDS SOIN DE L'AUTRE EN ME NÉGLIGENT
MOI-MÊME, J'ENTRETIENS LA NÉGLIGENCE ET LE
NON SOIN"**

THOMAS D'ASEMBOURG

**"N'ESSAYEZ PAS DE DEVENIR UN HOMME QUI A DU
SUCCES. ESSAYER DE DEVENIR UN HOMME QUI A DE
LA VALEUR"**

ALBERT EINSTEIN